

Jean-Louis Moser
Ch. du Pâqueret 8
1025 St-Sulpice

REÇU LE

4 JUIL. 2023

Recommandé
Municipalité de St-Sulpice
Case postale
1025 St-Sulpice

St-Sulpice, le 30 juin 2023

Commune de St-Sulpice - Enquête publique du 2 juin au 3 juillet 2023
Modification du plan fixant les limites de construction au Chemin du Pâqueret
Opposition

Monsieur le Syndic,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux,

En tant que propriétaire de la parcelle 408 voisine de la parcelle communale 652, je déclare faire opposition au projet de modification mentionné en titre.

Les raisons en sont expliquées dans les courriers des 31 mai et 28 juin 2023 que vous avez reçus de l'ADIRHE et que j'avais co-signés en tant que membre du comité.

Toutefois, mon opposition serait bien sûr retirée si j'obtiens notification formelle par la Municipalité que la modification n'est pas liée à un projet de DDP en cours de prochaine approbation tant par elle que par le Conseil communal de St-Sulpice.

Veillez agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux, mes salutations distinguées.

Jean-Louis Moser

Copie (non recommandée) pour information :
- ADIRHE, Case postale 11, 1024 Ecublens





Moser Jean-Louis
Chemin du Pâqueret 8
1025 St-Sulpice

Municipalité de St-Sulpice
Rue du Centre 47
1025 ST-SULPICE

St-Sulpice, le 12 juillet 2023

Monsieur le Syndic

Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux

La condition de mon retrait d'opposition étant remplie Je retire mon opposition du 30 juin 2023 qui n'a plus de motif à faire valoir, après la lecture de votre courrier du 10 juillet 2023 concernant les parcelles 652 et 404 situées au chemin du pâqueret.

Je vous remercie pour cette information bien détaillée sur le déroulement de vos travaux.

Recevez, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs, nos respectueuses salutations

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Moser Jean-Louis".

Moser Jean-Louis